

Devenir acteur de sa santé...



☺ Dans le cadre de sa démarche en promotion de la santé, la maison médicale développe des actions de prévention, d'éducation à la santé et de santé communautaire avec l'ensemble des professionnels, dans le but de permettre à la population de rester ou de redevenir acteur de sa santé.

La maison médicale travaille en réseau avec des partenaires du quartier en y intégrant l'ensemble des déterminants : sociaux, économiques, environnementaux et culturels.



Les maisons médicales, c'est aussi...

- * Près de 100 maisons médicales en Belgique francophone.
- * 220.000 patients soignés par an.
- * 1600 professionnels à votre écoute.
- * Un modèle en constante croissance (6 nouvelles maisons médicales en moyenne par an)
 - * Des groupes de patients et d'associations d'usagers.
- * Un modèle belge qui fait écho dans le monde entier.



Maison médicale

Centre de santé intégrée

Centre de santé intégrée

Maison médicale

Une structure globale

🏠 Une maison médicale est une équipe pluridisciplinaire dispensant des soins de première ligne. Elle s'adresse à l'ensemble de la population d'un quartier. Son action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Elle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé et intègre les soins et la prévention. La maison médicale s'appuie sur une dynamique de participation communautaire : elle valorise les ressources des habitants et du quartier. Elle travaille en partenariat avec le réseau local.

Valeurs en maison médicale

🏠 La maison médicale fonde son action sur des valeurs de justice sociale, basée sur un principe d'équité et de solidarité ; la citoyenneté ; le respect de l'autre et l'autonomie.



Des professionnels au service de votre santé

🏠 Les professions représentées en maison médicale travaillent en complémentarité afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir la santé du patient et le bien-être social. Des réunions d'échanges et de coordination entre les membres de l'équipe sont régulièrement organisées, la transmission d'informations est promue au sein de l'équipe en toute confidentialité. Tous participent également à des actions de promotion de la santé.

L'accueillant(e)

Est l'interface entre tous les acteurs tant internes qu'externes à la maison médicale. L'accueillant(e) reçoit la personne, écoute sa demande et oriente celle-ci. C'est lui/elle qui offre la première écoute aux patients.

Le médecin généraliste

Assure des soins en consultation ou en visite à domicile. Pour chaque patient, un Dossier médical global est tenu à jour. Des gardes en dehors des heures d'ouverture de la maison médicale sont organisées, en réseau avec les autres médecins généralistes du quartier, afin de permettre une permanence des soins 24h/24.

L'infirmier(ère)

Assure également des soins lors de permanences au dispensaire et lors de visites à domicile. Une garde infirmière est organisée pour offrir des soins également le weekend.

Le kinésithérapeute

Aide les patients à maintenir et/ou récupérer leur mobilité et leur motricité dans le cas de problèmes moteurs, physiologiques, respiratoires ou cardiovasculaires. Ces soins sont dispensés soit au cabinet, soit à domicile.

Le travailleur social

Est à l'écoute de tout type de demande ou de besoin social. La réponse pourra être de différents types : information, réorientation vers un service spécialisé ou un accompagnement plus ou moins long et intense.

Le psychologue, psychothérapeute

Soutient les autres disciplines dans les aspects psycho-relational. Il assure également des suivis psychothérapeutiques de patients, éventuellement en liaison avec d'autres services ou professionnels du secteur de la santé mentale.

Mode de paiement

Deux modèles de paiement sont en vigueur suivant les maisons médicales :

'A l'acte'

🏠 Le patient paie le montant de la consultation ou de la visite, selon les tarifs établis par la convention médico-mutualiste. Il se fait ensuite rembourser une partie par sa mutuelle. Dans certains cas, le soignant applique le tiers-payant.

'Au forfait'

🏠 Ce mode de financement est pratiqué dans la majorité des maisons médicales. Dans le cadre d'un contrat signé entre le patient, son organisme assureur (mutuelle) et la maison médicale, l'INAMI, par le biais des mutuelles, paie à la maison médicale, tous les mois et par personne abonnée en ordre de mutuelle, une somme fixe appelée le « forfait ». Cette somme est allouée que les services de la maison médicale soient utilisés ou non. La personne inscrite ne paie alors plus lors des consultations ou visites. Le forfait couvre les prestations de médecine générale, d'infirmier et de kinésithérapie. L'ensemble des forfaits permet à la maison médicale d'organiser les soins pour tous.

Une solidarité se crée ainsi entre biens portants et malades.